RÉGIES DU CASVP :
UNE RÉFORME QUI INQUIÈTE

L'UNSA a déjà alerté l'administration sur la situation des régies. Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les conditions de travail qui préoccupent les agents. C'est aussi le projet de réorganisation qui se dessine, avec des conséquences possibles sur les fonctions exercées, la rémunération et la qualité du service rendu aux usagers.

Des régies déjà fragilisées

Les régies des MDS ne relèvent pas de fonctions secondaires. Elles participent directement au **fonctionnement des services**, à **l'accueil du public** et à la **continuité de nombreuses démarches**.

Or ces services sont déjà fragilisés. Les agents font état de **difficultés de remplacement**, de **postes vacants**, d'une **charge de travail alourdie** et d'une **attractivité en baisse** sur des fonctions pourtant sensibles.
Dans certains cas, un régisseur peut se retrouver sans équipe complète et devoir assurer ponctuellement un intérim sur un autre site. Cette situation pèse déjà fortement sur les conditions d'exercice.

Une réponse qui pose question

Au lieu de traiter d'abord la question des effectifs, l'administration semble désormais s'orienter vers une **réorganisation des régies**. Regroupements par pôles, redéfinition des fonctions, mobilité accrue pour faire face aux absences, nouvelles articulations entre sites : tout cela ne peut pas être présenté comme une simple adaptation technique.

Pour l'UNSA, la question est simple : **pourquoi réorganiser dans l'urgence ce que l'administration n'a pas voulu renforcer à temps ?**

Des conséquences concrètes pour les agents

Ce projet inquiète parce qu'il ferait peser des conséquences très concrètes. D'abord sur la **charge de travail**, qui risque d'augmenter encore. Ensuite sur les **fonctions exercées**, avec un risque de dévalorisation des missions aujourd'hui assurées par les régisseurs et les mandataires.
Enfin sur la **rémunération**, avec des inquiétudes persistantes sur la **NBI** et sur l'**indemnité de maniement des fonds**.

Les agents n'ont pas à subir les effets d'un manque d'anticipation. Ils n'ont pas à payer, par une perte de reconnaissance ou de rémunération, une réorganisation décidée pour absorber des postes vacants et des difficultés de recrutement.

Un risque aussi pour les usagers

Cette réforme n'aurait pas seulement des effets sur les agents. Elle pourrait aussi avoir des conséquences directes pour les usagers : **perte de proximité**, **organisation moins lisible**, **délais supplémentaires**, complexité accrue dans des services qui accueillent déjà des publics fragiles.
Sur ces sujets, la logique de proximité ne peut pas être sacrifiée.

Ce que l'UNSA défend

L'UNSA demande une ligne claire : **aucune perte de rémunération**, **aucune dégradation du service de proximité**, **aucune réorganisation sans garanties précises sur les fonctions, les affectations et les effectifs**. Elle demande aussi le **remplacement rapide des postes vacants**, une **véritable anticipation des départs à la retraite** et une **concertation transparente** avec les agents et leurs représentants.

Les régisseurs et les mandataires exercent des missions exigeantes, sensibles et indispensables. La solution ne peut pas être de fragiliser davantage les régies existantes. Pour l'UNSA, il faut au contraire reconnaître les missions exercées, sécuriser les agents, renforcer les effectifs et garantir un service de proximité de qualité. L'UNSA restera mobilisée sur ce dossier.

02-06- 2026

UNSA-CASVP 94, rue de la Folie-Méricourt – 75011 PARIS Casvp-syndicat-unsa@paris.fr www.unsacasvp.fr